

Communiqué de presse
Metz, le 10 novembre 2009

Le Centre Pompidou-Metz ouvrira ses portes au printemps 2010

Contacts presse

Association de préfiguration du
Centre Pompidou-Metz

Louise Moreau

Téléphone :

00 33 (3) 87 56 89 44

Mél :

louise.moreau@centrepompidou-metz.fr

Centre Pompidou

Directrice de la communication

Françoise Pams

Téléphone

00 33 (0)1 44 78 49 08

Mél :

francoise.pams@centrepompidou.fr

Bernard Niquet, Préfet de la Région Lorraine, Jean-Pierre Masseret, président de la Région Lorraine, Philippe Leroy, président du Conseil Général de Moselle, Jean-Luc Bohl, président de Metz Métropole, Dominique Gros, maire de Metz, et Alain Seban, président du Centre Pompidou, ont signé, ce 10 novembre 2009, un protocole d'accord qui détermine les aspects statutaires, budgétaires, et de gouvernance du Centre Pompidou-Metz et ouvre la voie à l'inauguration, au printemps prochain, de ce nouvel équipement culturel, première expérience de décentralisation d'une grande institution culturelle nationale.

La forme juridique et le statut

Le Centre Pompidou-Metz sera constitué en établissement public de coopération culturelle (EPCC). Ce statut permet de garantir tout à la fois l'autonomie des choix scientifiques et culturels de la nouvelle institution, l'engagement et le contrôle des collectivités territoriales, qui en assument le financement, et la proximité avec le Centre Pompidou, à qui le Centre Pompidou-Metz sera associé.

Son conseil d'administration sera présidé par le président du Centre Pompidou, comme il est de règle pour les organismes associés au Centre. Le président de Metz Métropole en sera le vice-président.

Le Centre Pompidou et l'Etat détiendront ensemble le tiers des sièges au conseil d'administration du Centre Pompidou-Metz. Les autres sièges sont répartis entre Metz Métropole, la Région Lorraine et la Ville de Metz. Le président du Conseil Général de la Moselle participera au conseil d'administration en tant que personnalité qualifiée.

Le directeur du Centre Pompidou-Metz jouira, conformément aux règles régissant le fonctionnement des EPCC, d'une large autonomie en matière culturelle et scientifique. Conformément au Code général des collectivités territoriales, il sera nommé par le président de l'EPCC sur proposition du conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers. Le premier directeur sera M. Laurent Le Bon, conservateur en chef au musée national d'art moderne, actuel directeur de l'Association de préfiguration du Centre Pompidou-Metz.

Le budget

Les collectivités partenaires ont réaffirmé l'engagement de pourvoir intégralement au budget de fonctionnement du Centre Pompidou-Metz évalué pour la première année à 10 millions d'euros en dépenses, dont 4,6 millions d'euros versés par Metz Métropole, 4 millions d'euros par la Région Lorraine, 400 mille euros par la Ville de Metz et 1 million d'euro d'autofinancement. Le Conseil Général de la Moselle s'engage à étudier annuellement une convention de partenariat avec le Centre Pompidou-Metz.

Inauguration au printemps 2010

À l'issue de la livraison du bâtiment et sous réserve que la réception réponde pleinement aux spécifications du cahier des charges et permette l'accueil des œuvres et des personnes dans les meilleures conditions de sécurité et de confort, il sera proposé aux hautes autorités publiques que le Centre Pompidou-Metz soit inauguré le 9 mai 2010, à l'occasion de la Journée de l'Europe.

L'exposition inaugurale « Chefs d'œuvres ? » présentera au public plus de 500 œuvres majeures issues principalement des collections du Centre Pompidou.



Le Centre Pompidou-Metz bénéficie du soutien de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, de la Ville de Metz, du Conseil Général de la Moselle, la Région Lorraine, de l'Etat et de l'Union européenne (FEDER).